



succession bloquée : comment sortir de l'indivision ?

Par **brocalibaba**, le 14/08/2012 à 11:07

Bonjour,

je suis en indivision avec ma belle mere suite au deces de mon pere depuis plus de 40 ans et souhaite a present sortir de cette situation. la succession comporte plusieurs terrains, dont un est classé terrain a batir .aucune communication n'est possible avec ma belle mere :

comment puis je proceder pour sortir de cette impasse ?

quels seront les frais a prevoir ?

Merci de votre réponse

Par **Afterall**, le 14/08/2012 à 17:42

Bonjour,

Que qualifiez vous d'indivision ? Usufruit pour votre belle mère et nue propriété pour vous ?

Dans ce cas : rien à faire...

Si votre belle mère détient une quote part en pleine propriété, vous pouvez envisager une procédure de partage judiciaire.

Par **brocalibaba**, le 14/08/2012 à 17:47

bonjour,

malheureusement il a ete attribué un quart en pleine propriété à ma belle mere ; comment puis je sortir de cette indivision

Par **brocalibaba**, le 14/08/2012 à 17:49

qu'entendez vous par procedure de partage judiciaire ? a qui dois je m'adresser et quels en seront les frais ? je souhaite tout vendre

Par **Afterall**, le 15/08/2012 à 17:10

Bonjour,

Un partage judiciaire sous-entend une procédure judiciaire visant à sortir de l'indivision.

En effet, aux termes de l'article 815 du code civil, (...) ***Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut toujours être provoqué, à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.***(...).

Le juge n'a pas le choix. Il doit vous donner raison.

Une telle procédure sera à intenter devant le Tribunal de Grande Instance. Un avocat sera obligatoire. Les frais vous seront indiqués par ce dernier.